



16ème législature

Question N° : 2020	De M. Laurent Jacobelli (Rassemblement National - Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Patrimoine foncier du ministère des armées en Moselle	Analyse > Patrimoine foncier du ministère des armées en Moselle.
Question publiée au JO le : 11/10/2022 Réponse publiée au JO le : 07/03/2023 page : 2169		

Texte de la question

M. Laurent Jacobelli interroge M. le ministre des armées sur le patrimoine foncier du ministère des armées dans le département de la Moselle. Il souhaite obtenir une liste des bien immobiliers appartenant au ministère des armées dans son département : bâtiments et terrains.

Texte de la réponse

Selon les données du référentiel de l'État, le ministère des armées est affectataire de 3215 bâtiments en Moselle, qui représentent une surface utile brute (SUB) de près de 970 000 m². 8 % des bâtiments représentant 30 % de la SUB sont à destination de logements, et moins de 3 % du bâti (11 % de la SUB) accueillent des activités tertiaires. La transmission détaillée de la liste des biens immobiliers, terrains et bâtiments appartenant au ministère des armées, à l'échelle d'un département, contreviendrait au secret de la défense nationale. En effet, ces informations sont sensibles et leur divulgation est de nature à nuire aux intérêts de la défense et à la sécurité nationale. Il est précisé que lorsque le ministère des armées n'a plus l'usage d'un terrain ou d'un bâtiment, et que l'État souhaite vendre ce bien, les collectivités locales bénéficient d'un droit de priorité.